



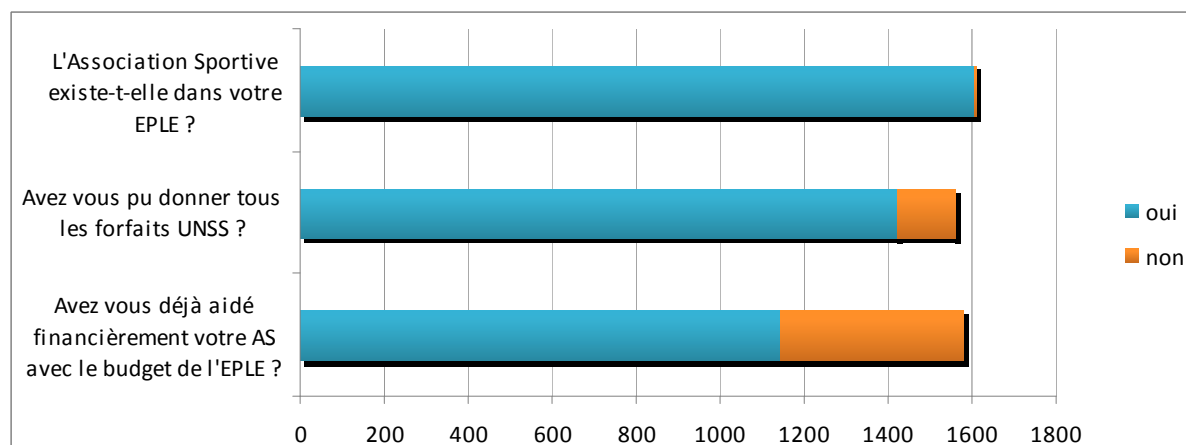
Sport scolaire et EPS : Les chefs d'établissements s'expriment

Comme nous vous l'avions annoncé, dans le dernier numéro de notre magazine l'Enseignant, voici les résultats de l'enquête menée auprès des chefs d'établissement en collaboration avec le SE-UNSA sur les professeurs d'EPS et le sport scolaire.

Plus de 1600 chefs d'établissement ont répondu aux 12 questions proposées par le SNPDEN. L'analyse de leurs réponses, présentées ici sous forme de graphiques, nous permettra de poursuivre notre double mission : améliorer sans cesse la prise en charge des élèves et défendre notre métier.

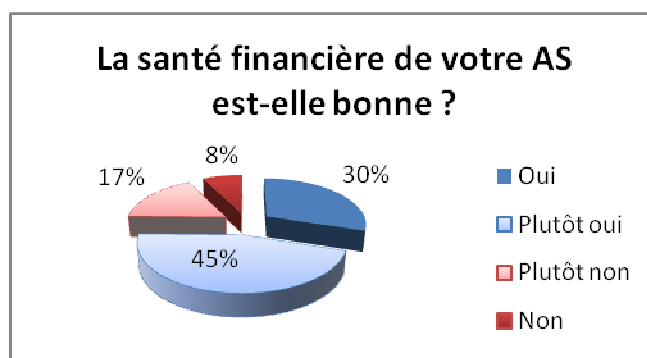
Même si ces deux objectifs sont intimement liés le SE-UNSA vous propose, pour plus de clarté, de les analyser séparément.

En ce qui concerne les moyens mis à disposition pour la prise en charge des élèves dans le cadre de l'UNSS, le tableau ci-dessous met en évidence une majorité de réponses allant dans le sens d'un engagement positif des établissements afin d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives.



Nous nous félicitons qu'une grande majorité des établissements ait pu donner tous les forfaits sachant que le décret sur les 3h d'AS n'est toujours pas paru au journal officiel. Ce graphique met bien en évidence que de nombreuses associations sportives ont besoin d'aides financières pour fonctionner.

Pour 75% des chefs d'établissement, leur AS est en bonne santé financière. Il serait cependant nécessaire d'analyser de façon approfondie le type de problèmes rencontrés par les AS en difficulté et de s'interroger sur les moyens de leur apporter une aide. Rappelons que, grâce à la pugnacité du SE-UNSA, un fond de solidarité est prévu dans le plan de développement 2012-2016. Le SE UNSA participera dès ce premier semestre, en concertation avec l'UNSS, à la mise en place du fond de solidarité.

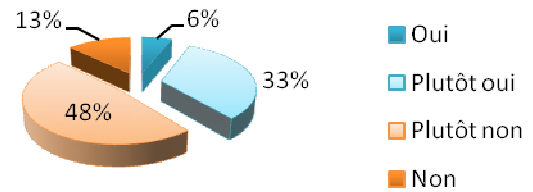




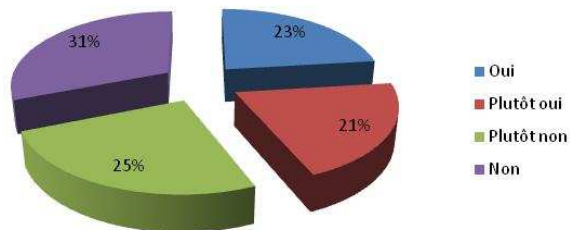
Même si l'aspect compétitif occupe encore une place non négligeable, la majorité des AS aurait donc une orientation plutôt d'animation que de compétition puisque l'ensemble des OUI représente plus de 60% des réponses.

Cette dualité montre que l'AS remplit, plutôt bien, son rôle complémentaire à l'EPS en insistant sur son caractère social, en proposant des activités de détente et de rencontre entre les élèves mais aussi en développant une pratique volontaire et régulière et la formation de jeunes officiels UNSS

L'AS a-t-elle une orientation plus compétition qu'animation ?



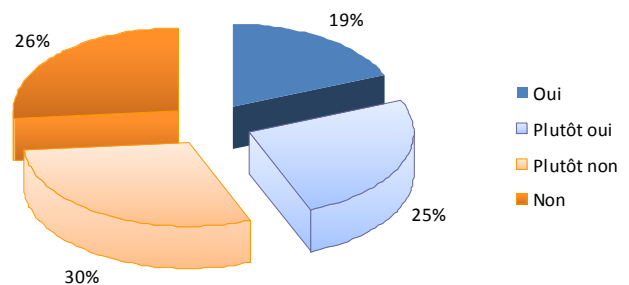
Etes vous favorable à la présidence de l'AS par le chef d'établissement ?



Le graphique de gauche répond à une question d'actualité relative à l'attribution de la présidence de l'AS au chef d'établissement. Ces derniers sont très partagés avec un léger avantage des réponses défavorables (56%). Cependant, dans les réponses ouvertes, tous ont le désir de s'engager dans le fonctionnement de l'AS. Le problème juridique de nomination du chef d'établissement à la tête des AS est à clarifier rapidement.

En ce qui concerne la place de l'AS lors des inspections, nous ne sommes pas particulièrement étonnés par les résultats mis en évidence par ce graphique. Malheureusement le non l'emporte alors que l'AS fait partie intégrante du service des professeurs d'EPS. Toutefois, cette prise en compte par les IPR est de plus en plus importante.

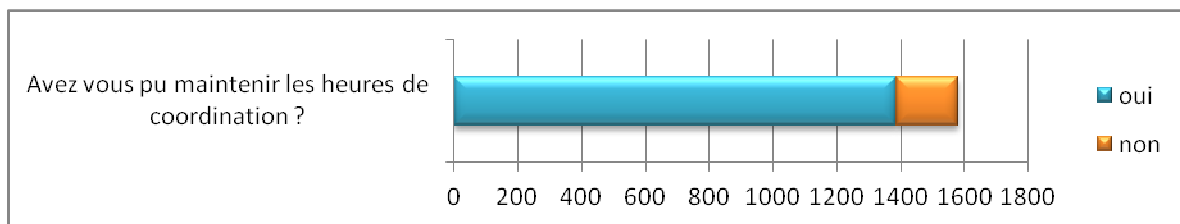
Les rapports d'inspection font-ils référence à l'AS ?





L'enquête concernait également la spécificité de notre métier : coordination EPS, place au sein de l'établissement, statut.

Avant d'analyser les résultats du graphique suivant, il nous semble utile de rappeler l'importance de la fonction du coordonateur. Son rôle est déterminant dans l'organisation, la mise en œuvre des programmes et leur intégration dans les projets pédagogiques. Pour mener à bien ces missions, les heures qui doivent lui être accordées sont les suivantes : 1 HSA pour 50 à 68 heures d'EPS, 2 HSA à partir de 69 heures d'EPS ou, si l'horaire obligatoire d'E.P.S. est assuré, une décharge équivalente de service.

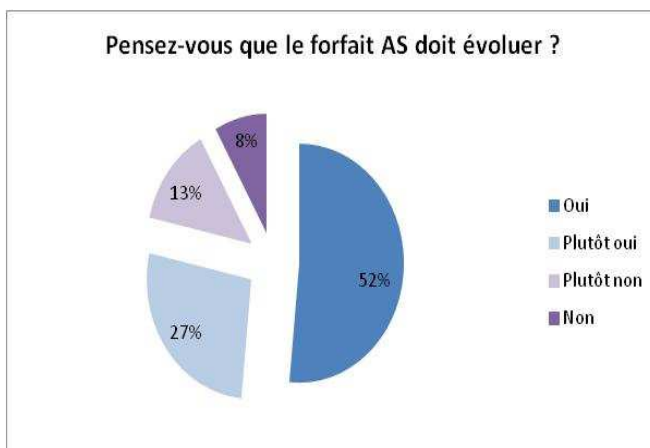


Selon les réponses données, 14% des coordonateurs ne bénéficieraient pas de ces heures de coordination pour exécuter les nombreuses tâches de plus en plus nombreuses tous les ans qui leur sont confiées. Le SE-UNSA dénonce ce manque d'heures.



L'implication de nos collègues dans le fonctionnement de leur établissement est reconnue par 90% des chefs d'établissement et nous nous en félicitons.

Ce résultat n'a, cependant, rien de surprenant lorsque l'on sait que les professeurs d'EPS participent au CA, à l'organisation de la rentrée des 6^{ème}, de rencontre sportive, de sorties scolaires, et sont souvent professeurs principaux.

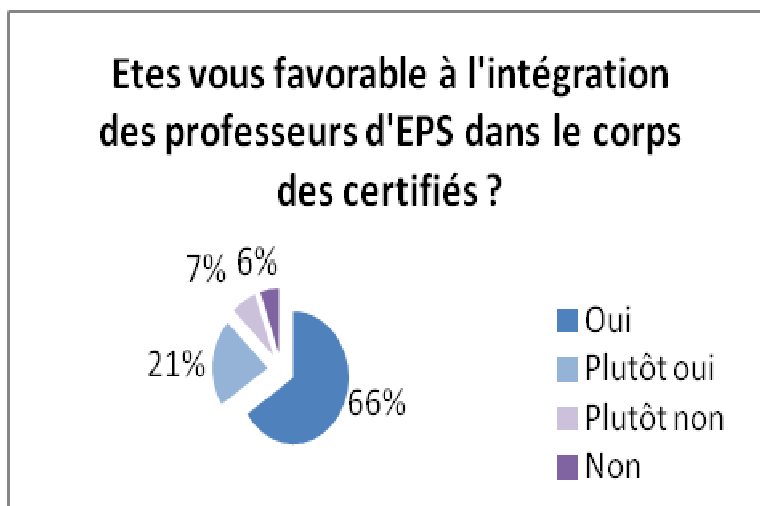


Cette dernière remarque, nous amène au graphique suivant qui montre que l'évolution du forfait AS fait presque l'unanimité chez les chefs d'établissement puisque près de 80% des réponses se prononcent en sa faveur dont 52% de OUI francs. Dans la question ouverte, la position la plus commune favorise une évolution du forfait AS lié au nombre de licenciés.

Dans ces conditions favorables, une réflexion collective devra être menée pour concrétiser cette évolution de l'opinion.



Il est à noter que 87% des chefs d'établissements sont favorables (66%), ou plutôt favorables (21%) à l'intégration de ces enseignants dans le corps des certifiés ce qui rejoint une revendication du SE-UNSA. Les chefs d'établissement mettent les professeurs d'EPS ainsi que les autres professeurs sur un pied d'égalité. Pour assurer la pérennisation du sport scolaire, celui-ci revendique ce passage avec les heures d'UNSS intégrées dans le temps de service.



Conclusion :

Par le grand nombre de réponses obtenues, cette enquête, menée par le SNPDEN, en collaboration avec le SE UNSA montre l'importance de l'AS au sein des établissements.

Des réponses affirmées montrent bien le besoin d'améliorer ou de transformer l'AS et le métier de professeur d'EPS.

C'est pourquoi le SE UNSA demande la tenue d'assise du sport scolaire et le passage des professeurs d'EPS dans le corps des certifiés.

